

RCS : GAP

Code greffe : 0501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GAP atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00190

Numéro SIREN : 883 645 657

Nom ou dénomination : HOLDING 3 M

Ce dépôt a été enregistré le 06/11/2020 sous le numéro de dépôt A2020/002738



233182

Dénomination : HOLDING 3 M
Adresse : 6 T rue Cap de Bresson 05000 Gap -FRANCE-
n° de gestion : 2020B00190
n° d'identification : 883 645 657
n° de dépôt : A2020/002738
Date du dépôt : 06/11/2020

Pièce : Rapport du commissaire aux apports du
06/11/2020



233182

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DE L'APPORT
DES TITRES A LA
SAS HOLDING 3 M**

Ce rapport contient 6 pages



2, Rue Mahatma Gandhi
13090 AIX-EN-PROVENCE

Société de Commissaires aux comptes membre de la Compagnie d'Aix-Bastia

A l'Associé,

En exécution de la mission, qui nous a été confiée, par décision de l'associé unique, concernant l'apport en nature des titres détenus, par Messieurs MIRAMOND Georges, Manuel, Olivier et madame Anne MIRAMOND, dans la SAS G2M à la société HOLDING 3 M SAS, nous avons établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu par les articles L. 223-9 et suivants du code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le projet de statuts communiqué de la HOLDING 3 M SAS. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous prions de trouver, ci-après, nos constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports
2. Diligences et appréciation de la valeur des apports
3. Conclusion

1. PRESENTATION DE L'OPÉRATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

Apporteurs :

- Monsieur Georges MIRAMOND, Demeurant à 05110 CURBANS – 4, Le Riou du Miou Né le 24 février 1950 à LIMOUX (Aude) de nationalité française - Epoux de Madame Anne-Marie HIESSE avec laquelle il est marié sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage conclu préalablement à leur union célébrée 6 août 1973 à la mairie de CURBANS (Hautes-Alpes) ; ledit régime matrimonial, non modifié depuis ;
- Monsieur Manuel MIRAMOND, demeurant à 05000 GAP – 6T, Rue Cap de Bresson né le 20 décembre 1983 à GAP (Hautes-Alpes) de nationalité française - Ayant la pleine capacité civile aux fins des présentes, ainsi déclaré Célibataire, non lié par un Pacte Civil de Solidarité ;
- Monsieur Olivier MIRAMOND, demeurant à 311 Fredoom Lane Belleville NJ 07109 ETATS-UNIS né le 4 novembre 1973 à GAP (Hautes-Alpes) de nationalité française - Ayant la pleine capacité civile aux fins des présentes, ainsi déclaré - Epoux de Madame Emily RAINI avec laquelle il est marié sous le régime de la séparation de biens pure et simple suivant contrat de mariage reçu le 13 septembre 2011 par Maître Pierre JUSSAUME, Notaire à GAP (Hautes-Alpes) conclu préalablement à leur union célébrée le 17 septembre 2011 à la mairie de CURBANS (Alpes de Hautes Provence) ; ledit régime matrimonial, non modifié depuis.
Il est représenté par Madame Anne-Marie HIESSE épouse MIRAMOND suivant procuration en date du 1^{er} juillet 2020 annexée au contrat d'apport ;
- Madame Anne MIRAMOND, demeurant à 79 16ème Avenue Roxboro, Québec H8Y 2Y2 CANADA née le 27 mai 1976 à GAP (Hautes-Alpes) de nationalité française - Ayant la pleine capacité civile aux fins des présentes, ainsi déclaré - Epouse de Monsieur Olivier DESGEORGES avec lequel elle est mariée sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage conclu préalablement à leur union célébrée le 4 août 2001 à la mairie de CURBANS (Alpes de Hautes Provence) ; ledit régime matrimonial, non modifié depuis.

Ils détiennent 773 actions en pleine propriété des 1 700 actions de cent euros chacune composant le capital social de la société G2M, société par actions simplifiée au capital de 170.000 euros ayant son siège social à 05000 GAP – 1bd, d'Orient et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GAP sous le numéro 450 499 165 ;

La société G2M a été constituée sous forme de société à responsabilité limitée et transformée en société par actions simplifiée en date du 19 juin 2020, son objet social est, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- la création et l'exploitation de fonds de commerce au détail, ainsi qu'aux collectivités privées et publiques : d'articles de sport, de matériel de campement, de vêtements de

confection et de prêt à porter et de sportswear, de bateaux de plaisance, planches, voiles et agréments, d'articles de pêche, de tir et de chasse, de cycles ;

- la réparation de cycles, de skis, matériel de montagne, articles et vêtements de sport ;
- l'acquisition, la location de tout établissement spécialisé dans le commerce de détail tel qu'il est défini ci-dessus.

Et, plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Il a décidé de faire apport de ces titres à la Société HOLDING 3 M SAS.

Bénéficiaire de l'apport :

La société HOLDING 3 M SAS, Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, ayant son siège social 6T, rue Cap de Bresson à 05000 GAP, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Gap N° 883 645 657, est représentée par M. Manuel MIRAMOND, en sa qualité de Président.

Description de l'opération :

L'opération envisagée consiste à apporter la pleine propriété des sept cent soixante-dix-sept actions de cent euros chacune composant une partie du capital social de la société G2M SAS, société par actions simplifiée au capital de 170.000 euros ayant son siège social à 05000 GAP – 1bd, d'Orient et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GAP sous le numéro 450 499 165.

Les actions apportées à la société HOLDING 3 M sont détenues par :

- Monsieur Georges MIRAMOND fait apport de 39 (trente-neuf) actions émises par la société G2M,
- Monsieur Manuel MIRAMOND, fait apport de 386 (trois cent quatre-vingt-six) actions émises par la société G2M,
- Monsieur Olivier MIRAMOND, fait apport de 174 (cent soixante-quatorze) actions émises par la société G2M,
- Madame Anne MIRAMOND, fait apport de 174 (cent soixante-quatorze) actions émises par la société G2M.

Il sera attribué 54 608 actions de 10 euros de valeur nominale, en rémunération des apports des 773 actions de la Société G2M :

- Monsieur Georges MIRAMOND, 2 752 actions nouvelles en rémunération de l'apport de 39 actions de la société G2M,
- Monsieur Manuel MIRAMOND, 27 304 actions nouvelles en rémunération de l'apport de 386 actions de la société G2M
- Monsieur Olivier MIRAMOND, 12 276 actions nouvelles en rémunération de l'apport de 174 actions de la société G2M
- Madame Anne MIRAMOND, 12 276 actions nouvelles en rémunération de l'apport de 174 actions de la société G2M

Lesdites 54 608 actions rémunérant l'apport des 773 actions de la SAS G2M, à émettre au pair, intégralement libérées au moyen des apports effectués, seront créées par la société HOLDING 3 M, pour un montant total de 546 080 euros.

2. DILIGENCES ET APPRÉCIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires conformément à la doctrine de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission.

En particulier, nous avons :

- rencontré les personnes en charge de la réalisation de l'opération, sous ses aspects financiers et juridiques ;
- analysé les paramètres de valorisation retenues à la date de ce rapport ;
- examiné les projets de documents juridiques relatifs à l'apport ;
- examiné l'acte de donation partage en date du 25 septembre 2020 ;
- pris acte du projet de statuts de la société HOLDING 3 M SAS ;
- obtenu une lettre d'affirmation de M. Manuel MIRAMOND, Président de la société G2M dont les actions sont apportées, sur les éléments significatifs utilisés dans le cadre de ma mission ;
- obtenu l'assurance du dirigeant de l'absence d'éléments de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation et cela même dans le cadre de la crise sanitaire actuelle.

Enfin, j'ai effectué les travaux complémentaires qui m'ont paru nécessaires dans le cadre de l'appréciation de la valeur des apports.

L'évaluation a été réalisée dans une perspective de cession dans un cadre patrimonial dans le but de fournir une approche de la valeur de l'entité SAS G2M sur la base des comptes annuels au 29 février 2020 ainsi qu'un prévisionnel 2021/2023 établi par l'Expert-comptable. Une approche patrimoniale a été privilégiée, elle a servi de base à une donation-partage en date du 25 septembre dernier des titres apportés, à l'exclusion de l'apport en propre de M. Georges MIRAMOND.

La réalisation de l'ensemble de ces opérations et l'application des hypothèses retenues ont conduits à estimer la valorisation de la SAS G2M à 1 200 948 €. Le montant retenu s'élève à 546 080 € pour les 773 actions soit 706,44 € par actions apportées.

Le montant total de la valeur d'une part en pleine propriété a été évaluée au prix unitaire net de tout passif à Sept cent six euros quarante-quatre centimes (€ 706,44), soit pour 54 608 actions un apport global de 546 080 euros. En conséquence, le capital social de la société bénéficiaire sera augmenté d'une somme de 546 080 € pour être porté de la somme de 10 000 € à la somme de 556 080 € divisé en 55 608 actions d'une valeur nominale de 10 € chacune.

Les valorisations ressortant des approches intrinsèques et analogiques ont permis de s'assurer que la valeur d'apport retenue autorisait une conclusion favorable dans le cadre de notre mission.

L'ensemble de nos travaux et investigations nous ont permis de constater l'absence d'irrégularité ou inexactitude susceptible de remettre en cause les valeurs d'apport.

3. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 546 080 € (cinq cent quarante-six mille quatre-vingts euros) n'est pas surévaluée et, en conséquence, que la valeur des titres apportés est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire.

Fait à Aix en Provence, le 6 novembre 2020



Pour ACN AUDIT,
Alain CERAULO
Commissaire aux Comptes associé